



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

No de résolution
ou annotation
**1^{er} FÉVRIER
2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue le lundi 1^{er} février 2021, à 17h00 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe à huis clos et par enregistrement audio.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun. Elle explique la procédure d'enregistrement pour donner suite au décret gouvernemental sans la présence du public.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Robert Chrétien
Mme Marilou Carrier
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-02-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Marilou Carrier
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-02-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Robert Chrétien
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
LUNDI 1^{er} FÉVRIER 2021 à huis clos et par enregistrement audio**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 ®
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2021 ®

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2020 ®
- 3.3 Adoption du règlement de zonage 2003-05-40 ®
- 3.4 Contrat entretien préventif génératrices filtration et épuration ®
- 3.5 Modification adresse civique ®
- 3.6 Recensement 2021®
- 3.7 Dépôt liste de pompiers 2021®
- 3.8 Renouvellement contrat de déneigement saison 2021-2022®
- 3.9 Avis de motion règlement de taxation 2021-01-01®
- 3.10 Projet de règlement de taxation 2021-01-01®
- 3.11 Contrat en urbanisme ®
- 3.12 Appui projet Barabas ®
- 3.13 Achat de poteaux d'identification pour services d'urgence ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-02-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Robert Chrétien

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit
accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**



No de résolution
ou annotation
2021-02-04

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Roland Czech

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2021 soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos compte tenu de l'absence du public en raison des décrets et arrêtés ministériels dus à la pandémie.

Aucun commentaire reçu.

De plus, le conseil municipal tiendra compte des questions supplémentaires portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

ADMINISTRATION

Comptes Desjardins Municipalité de Sainte-Barbe

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Du Haut-St-Laurent

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Solde **53 743,59 CAD**

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Du Haut-St-Laurent

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Solde **476 792,41 CAD**

Total Comptes (CAD) : 530 536,00 CAD

2021-02-05

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Louise Boutin

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 janvier 2021 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tels que les ententes et règlements adoptés soient approuvés et payés.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Liste des factures au 31 janvier 2021	100 323.09 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de janvier 2021 (conseil, employés, personnel loisirs, pompiers)	39 854.10 \$
Immobilisations au 31 janvier 2021	3 362.96 \$ (ristourne TPS enlevée)
TOTAL =	143 540.15 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-02-06

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Nicole Poirier
appuyé par Robert Chrétien

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2021. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-02-07

PROVINCE DE QUÉBEC

**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**RÈGLEMENT 2003-05-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 2003-05 AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES
DE LA ZONE CA-2 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE HA-2**

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Barbe est entré en vigueur le 11 septembre 2003;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Barbe doit modifier ses dispositions réglementaires afin de répondre aux attentes du conseil;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Roland Czech
Appuyé par Louise Boutin
Et unanimement résolu

Qu'un règlement portant le numéro 2003-05-40 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit:

Article 1

Le présent règlement vise à modifier le Règlement de zonage numéro 2003-05 afin de :

- a) Agrandir les limites de la zone CA-2 au détriment de la zone HA-2 au plan de zonage;

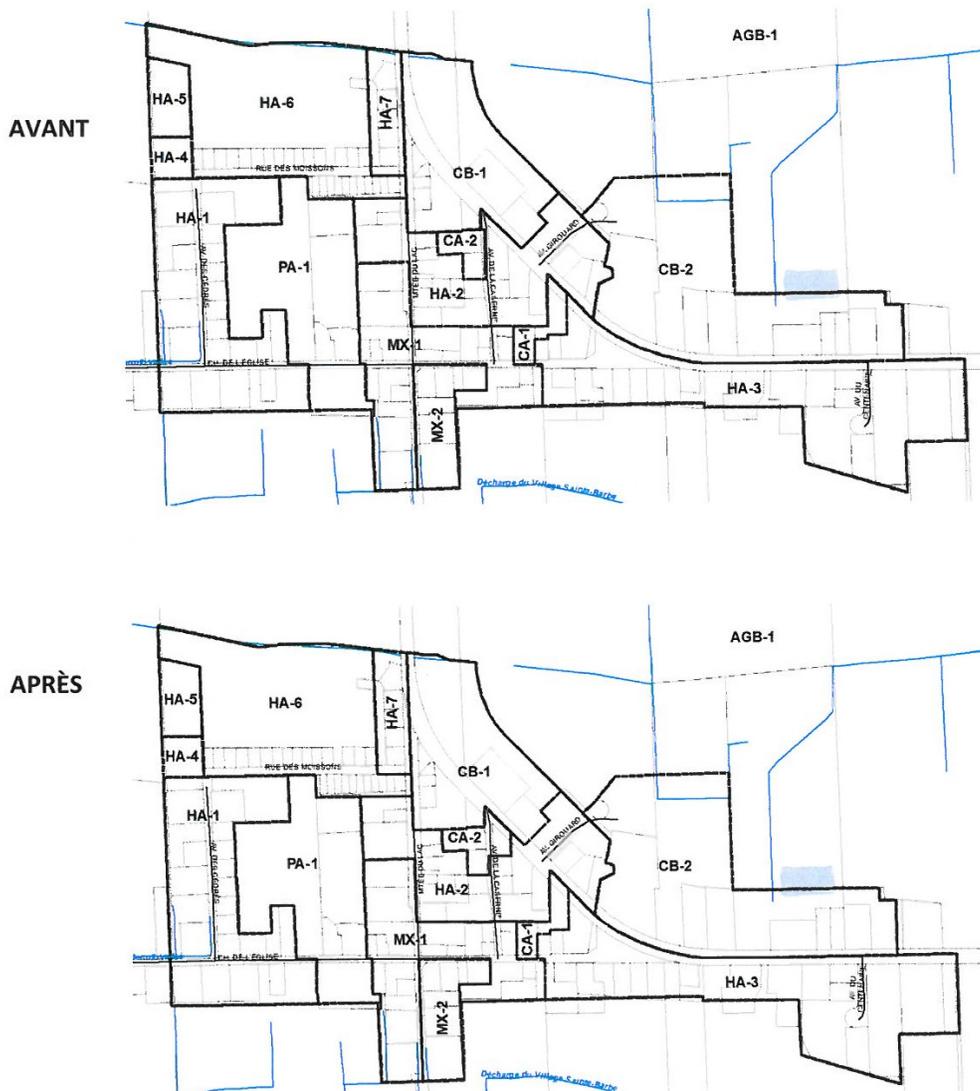
Article 2

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié au plan de zonage 2 de 3, par l'agrandissement de la zone CA-2 au détriment de la zone HA-2, cette modification est illustrée ci-dessous.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

No de résolution
ou annotation



Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Avis de motion : 7 décembre 2020

Adoption du projet de règlement : 7 décembre 2020

consultation écrite: entre le 8 décembre 2020 et le 8 janvier 2021

Adoption d'un second projet de règlement : 11 janvier 2021

Approbation référendaire : 20 janvier 2021

Adoption du règlement : 1^{er} février 2021

Certificat de conformité de la MRC :

Entrée en vigueur :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-02-08

**CONTRAT ENTRETIEN PRÉVENTIF ANNUEL GÉNÉRATRICE
DÉPENSES 02-412-00-522 et 02-412-00-526**

Proposé par Marilou Carrier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Appuyé par Nicole Poirier

Que le contrat pour l'entretien annuel préventif de la génératrice Kohler à l'usine de filtration(180REOZJG) soit octroyé à la firme « Drumco Énergie » au coût de 665.04\$ plus les taxes applicables. De plus, que soit octroyé également à la firme « Drumco Énergie » le contrat annuel préventif de la génératrice portative (50REOZJD) au coût de 558.59\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-02-09

MODIFICATION D'UNE ADRESSE CIVIQUE

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Robert Chrétien

Que l'adresse civique de la propriété située au 152, chemin du Bord de l'Eau soit modifiée afin de régulariser une disparité occasionnée par une nouvelle construction qui est adjacente.

No de matricule actuel	Propriétaire(s)	No de lot actuel	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
5005 45 2372	9357-3202 Québec inc. (Daniel Legault Perreault) 9402-4593 Québec inc. (Philippe Daoust)	2 844 920	152, ch. du Bord de l'Eau	154 , ch. du Bord de l'Eau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-02-10

RECENSEMENT 2021

CONSIDÉRANT QUE le prochain recensement se déroulera en mai 2021;

CONSIDÉRANT la situation actuelle de la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada sollicite l'appui des municipalités afin de mieux faire connaître le recensement aux résidents des collectivités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roland Czech
Et appuyé par Nicole Poirier

Qu'il soit résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe

www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-02-11

DÉPÔT LISTE POMPIERS 2021

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe approuve la liste des pompiers telle que présentée. Ces pompiers sont considérés embauchés au sein du service incendie comme pompiers à temps partiel rémunérés tel que l'entente de rémunération 2021.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-02-12

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Marilou Carrier

Que le contrat de déneigement portant le numéro d'appel d'offres 2019-06-04, liant la Municipalité de Sainte-Barbe et la firme « Ferme Paquin & Fils Inc. », soit renouvelé tel que l'article 3.5 le spécifie, soit pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-02-13

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2021

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Je, **Louise Boutin**, conseillère de cette municipalité, donne AVIS DE MOTION qu'à la séance tenante, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement pour modifier le règlement de taxation 2021 afin de reporter la date du 1^{er} versement d'un mois. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Conformément à l'article 445 du CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

Conformément à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Conformément à l'article 445 CM, le secrétaire-trésorier de la municipalité mentionne que l'objet du règlement est d'indiquer les taux d'imposition de taxation et services pour l'année 2020.

2021-02-14

**PROVINCE DE QUEBEC
M. R. C. DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITE DE SAINTE-BARBE**

**PROJET DE REGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 2021-01-01
AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES
TAUX DE TAXES ET AUTRES CONSIDERATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2021.**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à cette séance du Conseil municipal tenue le 1^{er} février 2021, et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par Nicole Poirier
Et appuyé par Robert Chrétien

Que le projet de règlement portant le numéro 2021-01, soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit, à savoir :

ARTICLE 1.

Que l'article 7 relatif au paiement des taxes par versement soit modifié au 3^e paragraphe pour reporter la date du 1^{er} versement au 10 avril 2021.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Avis de motion : 1^{er} février 2021

Adoption du projet de règlement : 1^{er} février 2021

Consultation écrite : entre le 2 février et le 26 février 2021

Adoption du règlement : 1^{er} mars 2021

Entrée en vigueur : 2 mars 2021

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-02-15

**OCTROI CONTRAT EN URBANISME
DÉPENSE : 02-610-00-418**

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Nicole Poirier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Que soit octroyé le contrat auprès de Madame Noémie Fortin suite à l'offre de services en tant professionnel en urbanisme visant à soutenir les services d'urbanisme pour Sainte-Barbe : visites de terrain, rédaction de permis, de lettres, d'avis aux citoyens et de projets de règlements, etc. Le coût attribué au contrat est variable selon le nombre d'heures tel qu'indiqué à l'offre de services qui fait partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-02-16

APPUI PROJET BEERGARDEN BARABAS

Proposé par Roland Czech
Appuyé par Robert Chrétien

CONSIDÉRANT l'entreprise de type microbrasserie nouvellement installée sur le territoire de la municipalité de Ste-Barbe

CONSIDÉRANT que la microbrasserie Barabas a connu un fort achalandage dès son ouverture et qu'elle a grandi en popularité

CONSIDÉRANT le nouveau projet déposé par les propriétaires de la microbrasserie Barabas

CONSIDÉRANT que le projet **Beergarden** sera unique au Québec et attirera une très grande clientèle de toutes les régions

CONSIDÉRANT que le projet **Beergarden** favorisera la promotion de la municipalité de Ste-Barbe et des municipalités de la MRC du Haut St-Laurent

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est en accord avec le projet et désire apporter son appui à la microbrasserie Barabas

Il est proposé par
Appuyé par

QUE le conseil municipal de Ste-Barbe accepte le projet **Beergarden** de la microbrasserie Barabas et apporte son appui à sa réalisation

QU'une lettre d'appui soit acheminée aux propriétaires de la microbrasserie Barabas afin de démontrer le soutien de la municipalité dans le cadre du projet **Beergarden**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-02-17

**ACHAT POTEAUX D'IDENTIFICATION ADRESSES
EXCÉDENT AFFECTÉ PPU ET ACCUMULÉ: 59-131-00-999**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Nicole Poirier

Que soit autorisé l'achat de poteaux d'identification des adresses civiques sur le territoire de la municipalité de Sainte-Barbe au coût de 24 150\$ plus les taxes applicables chez Signel. Les coûts incluent tous les poteaux, accessoires et quincaillerie nécessaire. L'installation n'est pas incluse. Cette soumission est fixée selon un coût unitaire.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-02-18

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de janvier 2021, soit déposé tel que présenté.

2021-02-19

DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES EAUX

Que le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour le mois de décembre 2020 soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-02-20

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de janvier 2021 soit déposé tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2021-02-21

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS

Que le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour janvier à décembre 2020 soit déposé tel que présenté.

2021-02-22

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de décembre 2020 et janvier 2021 soit déposé tel que présenté.

2021-02-23

DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de janvier 2021, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2021-02-24

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de janvier 2021 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
(relatives aux points discutés à cette séance)**

La séance du conseil municipal étant tenue à huis clos, le conseil municipal tiendra compte des questions



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**supplémentaires portant sur la présente séance lors d'une
séance ultérieure.**

LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-02-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 17h15.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)